

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain  
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Sylvie Blais était absente de la présente séance (à l'extérieur de la municipalité).

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants;

- Participation au Gala Reconnaissance de Tourisme et Commerce Rocher-Percé (ajout point 11)
- Demande d'aide financière – pour la protection de l'Église St-Andrew (ajout point 12)

#### **2023-11-249 1. AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres présents du conseil ont pris connaissance du texte de la transaction et quittance convenue entre les parties à être signée par les représentants de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la transaction et quittance est conforme aux attentes de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte les termes et conditions de la transaction et quittance qui leur a été soumise aux fins du règlement du litige entre elle-même et Copac Inc., experts-conseils;
- Que messieurs Henri Grenier et Yan Ritchie, respectivement maire et directeur général de la municipalité soient autorisés à signer la transaction et quittance soumise au conseil municipal;
- Qu'une copie de la présente résolution soit jointe comme annexe à la transaction et quittance pour en faire partie intégrante

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **2023-11-250 2. AUTORISATION POUR TRAVAUX À LA MAISON DES JEUNES**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal autorise que des travaux soient exécutés à la Maison des Jeunes L'envolée Jeunesse pour la somme de 28 570\$, avant taxes; financée à même le fonds de roulement de la municipalité, remboursable en trois (3) versements égaux à partir de 2025.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

- 2023-11-251**      **3. AUTORISATION AU DLCT POUR UNE DEMANDE AU FAO POUR UN TABLEAU INDICATEUR ET ÉQUIPEMENTS**
- Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à déposer une demande d'aide financière au FAO (fonds d'aide aux organismes) pour l'achat d'un tableau indicateur et des équipements.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2023-11-252**      **4. AUTORISATION D'UN BUDGET DE 5 000\$ POUR CADEAUX DE NOËL**
- Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal alloue un budget de 5 000\$ pour la distribution de cadeaux pour la fête de Noël, destinés aux enfants résidents de la municipalité.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2023-11-253**      **5. AUTORISATION POUR LE MAIRE ET LE DG D'OCTROYER LE CONTRAT DU RESTAURANT DU CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE**
- Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à octroyer le contrat du restaurant du Centre Plein Air La Souche selon les modalités conclues entre les parties à monsieur Dominique Carrière, président de "Fourchettes et Pigments", enregistré sous le numéro 9103-3290 Québec Inc. et signer tous les documents relatifs à ce contrat.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2023-11-254**      **6. AUTORISATION POUR LE DG À DEMANDER DES OFFRES DE SERVICES D'ARCHITECTES POUR MODIFIER LES PLANS DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**
- Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à demander des offres de services d'architectes pour modifier les plans du bâtiment accueillant le Centre de la Petite Enfance "P'tits Coquillages" mais appartenant à la municipalité, pour fins de conformité aux exigences du Ministère pour l'octroi de nouvelles places en garderie.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2023-11-255**      **7. DONS : LÉGION ROYALE CANADIENNE DE NEW-CARLISLE ET CHANDLER**
- Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal autorise un don de 25\$ à la Légion Royale Canadienne de New-Carlisle et 50\$ à la Légion Royale Canadienne de Chandler à l'occasion du Jour du Souvenir. En plus, de l'achat d'une couronne pour le cénotaphe de Port-Daniel pour le jour du souvenir.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2023-11-256**      **8. SIGNATURES DE L'ENTENTE DE PRINCIPE**
- Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte et autorise la signature de la convention collective des salariés municipaux pour les années 2023-2027 et autorise le directeur général, monsieur Yan Ritchie et le maire, monsieur Henri Grenier à signer ladite convention et autres documents relatifs à cette autorisation.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2023-11-257**      **9. MANDAT POUR LES NÉGOCIATIONS DES CONTRATS DE TRAVAIL DES CADRES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal mandate Me William Assels, avocat à entreprendre les négociations des contrats de travail du personnel cadre.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2023-11-258

**10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que :

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 2016-08 est remplacé par le suivant :

À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement n° 2016-08 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

2.1 Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2023-11-259

**11. PARTICIPATION AU GALA RECONNAISSANCE DE TOURISME ET COMMERCE ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise le maire à assister au Gala Reconnaissance du 4 novembre prochain organisé par Tourisme et Commerce Rocher-Percé qui aura lieu à l'Église de Grande-Rivière. Le prix de l'inscription est de 125\$ par personne.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2023-011-260

**12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – POUR LA PROTECTION DE L'ÉGLISE ST-ANDREW**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal accepte d'offrir une aide financière au montant de 500\$ pour l'installation d'une toile de protection sur la toiture de l'Église St-Andrew.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance

**2023-11-261**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 17.

\_\_\_\_\_  
Henri Grenier, maire

\_\_\_\_\_  
Yan Ritchie, greffier-trésorier